



POUR L'AP-HP, LA PREVENTION, OUI MAIS SANS LES MEDECINS DU TRAVAIL !!!

Benoît LECLERCQ, Directeur Général de l'AP-HP a présenté son **projet de Plan Stratégique 2010-2014** aux instances centrales de notre institution. Le CTE central a voté contre à l'unanimité, par contre la CME a voté pour. Surprenant quand on prend le temps d'examiner le projet sous l'angle de la prévention des risques professionnels. Côté vitrine, un programme qui pourrait s'avérer intéressant, exemple :

Poursuivre les actions en faveur de prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail, Politique des seniors à l'AP-HP, Répondre aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques professionnels, Prévention des risques professionnel, Politique du handicap, Prévention et prise en charge des addiction des personnels de l'AP-HP, Accompagner les changements les organisations du travail.

Comment l'AP-HP entend elle procéder à des analyses au plus près du terrain et prendre des mesures préventives et correctrice, sans travailler en collaboration avec les médecins de la médecine préventive (ou du moins ceux qui sont encore en fonction) ? Car, il faut bien en avoir conscience, **les services de santé au travail sont en grand danger de disparaître.**

Mais les mêmes causes reproduisent les mêmes effets. M. PEAN dans son mémoire présenté aux instances locales pendant le mois de juin dernier, n'avait jamais mentionné la médecine du travail !!!

Quel crédit pourra accorder à des travaux quels qu'ils soient si le service de santé au travail n'y est pas associé ? Quel crédit

pourra t-on accorder à la prise en charge des personnels en difficulté si l'AP-HP en sa qualité d'employeur n'affiche pas son intention, d'attribuer des moyens nécessaires et surtout de sauvegarder l'indépendance nécessaire à l'exercice des médecins de prévention, sans oublier au passage, les infirmières affectées dans les services de santé au travail.

Au sein du groupe hospitalier, l'administration met en place une cellule d'accompagnement professionnel à destination des personnels, à propos des services qui seront amenés à être mutualisés sur un autre établissement. Mais bien entendu, cette cellule n'a pas pris en compte les éventuels effets sur la santé notamment l'aspect médical ou psychologique et n'a donc pas jugé utile d'y intégrer la médecine préventive.

Il est d'ailleurs à noter que le rapport européen HIREs avait démontré, sans être démenti, que les restructurations avaient en effet sur la santé des salariés, y compris pour ceux qui avaient la chance de rester dans leur établissement (syndrome du survivant).

Dans la pratique, il revient à l'ensemble de la communauté hospitalière d'apporter un soutien sans réserve au maintien des services de santé au travail dans chaque établissement de l'AP-HP. SUD Santé condamne l'attitude lâche et surtout le silence veule des membres de la CME central, beaucoup trop occupés à sauvegarder leurs petits privilèges, au lieu de soutenir leurs collègues.

Juillet 2010